

ATTENTION, LA GRATUITE TOTALE DU TRANSPORT EST SUPPRIMEE....

Depuis de nombreuses années, le **Département du Nord** prenait en charge le coût du transport des collégiens résidant à plus de 3kms de leur collège.

En septembre 2016, le **Département a décidé de supprimer cette aide aux collégiens** résidant dans les Communautés d'agglomération, tout en la maintenant pour tous les autres collégiens, créant ainsi une **discrimination inacceptable** entre ces élèves.

La **C.A.C.** a tenté de faire revenir le Département sur cette décision et dans cet espoir, **a pris en charge cette gratuité pendant l'année scolaire 2016-2017.**

Au 1er septembre 2017, la compétence "transports" sera transférée à la **Région** qui vient de nous faire savoir **qu'elle appliquerait la même politique que le Département à savoir non prise en charge pour les collégiens** des agglomérations et prise en charge pour les autres. C'est une véritable injustice!

Malheureusement, **la C.A.C. ne pourra plus financer totalement cette gratuité.**

Quel coût pour les familles ?

Il faut savoir qu'un abonnement annuel coûte en principe 250€ par an. **Pour les collégiens, la C.A.C. prend à sa charge 150€.** Il restera donc **100€ par an à charge de la famille** (coût de délivrance ou de renouvellement de 12 € inclus). Pour les collégiens boursiers, cet abonnement annuel est ramenée à 60€ par an.

Il sera aussi possible d'utiliser un abonnement mensuel à 8,50 € (non boursier) ou 5 € (boursier).

Pour être sûr d'obtenir votre carte pour la rentrée scolaire, faites parvenir votre dossier complet par courrier ou déposez-le **le plus vite possible** à :

Agence Vectalia, rue du Cambrésis 59400 Cambrai

* Abancourt • Anneux • Aubencheul-au-Bac • Awoingt • Banteux • Bantigny • Bantouzelle • Blécourt • Boursies • Cagnoncles • Cambrai • Cantaing-sur-Escaut • Cauroir • Crèvecœur-sur-Escaut • Cuvillers • Doignies • Escaudoeuvres • Esnes • Estrun • Esuars • Flesquières • Fontaine-Notre-Dame • Fressies • Gonnelieu • Gouzeaucourt • Haynecourt • Hem-Lenglet • Honnecourt-sur-Escaut • Iwuy • Lesdain • Les-Rues-des-Vignes • Marcoing • Masnières • Moeuvres • Naves • Neuville-Saint-Rémy • Niergnies • Noyelles-sur-Escaut • Paillencourt • Proville • Raillencourt-Sainte-Olle • Ramillies • Ribécourt-la-Tour • Rieux-en-Cambrésis • Rumilly-en-Cis • Saily-lez-Cambrai • Sancourt • Séranvillers • Forenville • Thun L'Évêque • Thun St Martin • Tilloy-lez-Cambrai • Villers-en-Cauchies • Villers-Guislain • Villers Plouich • Wambaix

** Le réseau **TUC** est composé des bus de la société VECTALIA et des cars du réseau ARC-EN-CIEL circulant sur le territoire de la CAC

Comment obtenir ou renouveler la carte de transport PASS PASS ?

1. Remplissez les cadres **1** **2** et **3** de la demande située au verso
2. Signez l'autorisation de délivrance de la carte en acceptant le règlement des Transports **4**
3. **Déposez** ou **envoyez** votre demande remplie et signée **avec la photocopie d'un justificatif de domicile** (facture fournisseur d'énergie ou téléphonique de moins de trois mois), **une photo d'identité*** récente, un justificatif de bourse (si besoin) et **un chèque** à l'ordre du **TRESOR PUBLIC (ou espèces)** du montant choisi (abonnement mensuel ou annuel) à

**Attention! Carte obligatoire
dès le jour de la rentrée!**

Agence VECTALIA, rue du Cambrésis 59400 CAMBRAI le plus vite possible

Si plusieurs demandes, merci de faire des règlements spécifiques pour chaque demande

* inutile pour le renouvellement de votre carte PASS PASS.

RENOUVELLEMENTS: Pour les élèves déjà détenteurs d'une carte Pass-Pass, celle-ci est à conserver et à présenter à l'agence VECTALIA avec ce formulaire complété. La carte renouvelée sera rendue immédiatement.

Si vous souhaitez que votre carte soit envoyée sous votre responsabilité à votre domicile, joignez une enveloppe format 11x22 libellée à votre adresse et affranchie au tarif lettre. Sinon, venez retirer votre carte à l'agence VECTALIA, sur présentation d'une pièce d'identité, quelques jours après réception de votre demande.



Les informations demandées sur cet imprimé sont obligatoires en vue de votre inscription. Le destinataire de ces informations est la Communauté d'agglomération de Cambrai. En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et procéder éventuellement à des rectifications auprès de la Communauté d'agglomération de Cambrai. L'article 441-7 du code pénal prévoit et réprime le fait :

1-d'établir une attestation ou certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2-de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère

3-de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Toute fausse déclaration entraînera le retrait de la carte de transport sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

Agence Vectalia, rue du Cambrésis, 59400 Cambrai – Tél. 03 27 70 57 00 - www.tuc-cambresis.fr

(numéro à 10 chiffres figurant au dos de la carte)

**IDENTITE DU PORTEUR DE LA CARTE**

Téléphone fixe | | | | | | | | | | Téléphone mobile | | | | | | | | | |

REPRESENTANT LEGAL

Téléphone fixe | | | | | | | | | | Téléphone mobile | | | | | | | | | |

ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE

COMMUNE | | | | | | | | | | | | | |

Pour vous simplifier les démarches, pas besoin de certificat de scolarité, votre déclaration sera soumise à la rentrée à un contrôle auprès de l'établissement

Signature

Réservé à VECTALIA (ne pas remplir)

[illegible]